

TIRAGE AU SORT ENTRAÎNE-TOI POUR COURIR LA CHANCE DE GAGNER 10 000 \$ DE BODI
« RÈGLEMENT OFFICIEL »

AUCUN ACHAT REQUIS. UN ACHAT N'AUGMENTERA NI N'AURA D'IMPACT D'AUCUNE MANIÈRE SUR VOS CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT OU LE LIMITÉ.

1. Période de promotion. Le tirage au sort Entraîne-toi pour courir la chance de gagner 10 000 \$ US de BODi (la « Promotion » ou le « Tirage ») commence le 1^{er} janvier 2026 à 0 h (minuit), heure du Pacifique (« HP »), et se termine le 31 mars 2026 à 23 h 59 HP, à moins que le Tirage ne soit annulé plus tôt ou prolongé par le Commanditaire (selon la définition ci-dessous) à sa seule discrétion (la « Période de promotion »). Les Participations doivent être reçues avant la fin de la Période de promotion au cours de chaque Mois d'admissibilité (comme défini ci-dessous), selon l'horloge interne du Commanditaire. Les Participations reçues après la Période de promotion ne seront pas acceptées. Pour participer à la Promotion, vous (« vous », « votre/vos », « vous-même » ou le « participant ») devez soumettre votre Participation (selon la définition ci-dessous) et remplir tous les autres critères indiqués dans les présentes, tel que déterminé par le Commanditaire, afin d'être admissible au Tirage et de courir la chance de gagner un prix. L'ordinateur du Commanditaire est le dispositif de chronométrage officiel de la Promotion. Commandité par : Beachbody, LLC, dont la raison sociale est BODi, 400 Continental Blvd., 6th Floor, El Segundo, CA 90245, et Team Beachbody Canada LP, dont la raison sociale est BODi Canada LP, 400 Continental Blvd., 6th Floor, El Segundo, CA 90245 (collectivement, le « Commanditaire » ou « BODi »).

2. Aperçu. Nous vous invitons à vous entraîner pour courir la chance de gagner 10 000 \$ US. Chaque mois d'admissibilité, nous choisirons au hasard un (1) gagnant parmi un groupe de participants admissibles (voir les dates de tirage ci-dessous) pour janvier 2026, février 2026 et mars 2026 (chacun un « Mois d'admissibilité »), qui pourra remporter un prix de 10 000 \$ US (le « Prix »).

3. Admissibilité. La Promotion s'adresse uniquement aux personnes qui (i) ont une souscription à BODi et un compte BODi actif, (ii) sont des résidents légaux des États-Unis (y compris le district de Columbia) et du Canada, et (iii) sont âgés d'au moins 18 ans ou ont atteint l'âge de la majorité dans leur lieu de résidence permanente au début de la Période de promotion. Les employés, agents et directeurs du Commanditaire ou de ses sociétés mères, filiales et succursales, ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint, parents, fratrie et enfants, quel que soit leur lieu de résidence) et les personnes qui habitent au sein du même foyer ne sont pas admissibles à participer ou à gagner un prix. Le Commanditaire se réserve le droit de vérifier l'admissibilité des gagnants. En participant à la Promotion, vous confirmez votre accord entier et inconditionnel avec le présent Règlement officiel et les décisions du Commanditaire, lesquelles sont définitives et contraignantes à tous les égards concernant la Promotion.

4. Comment participer?

Pour participer à la Promotion, vous devez soumettre votre Participation pendant chaque Mois d'admissibilité de la Période de promotion, conformément au présent Règlement officiel. Chaque séance d'entraînement que vous effectuez sur des sites Web ou applications mobiles appartenant au Commanditaire et gérés par le Commanditaire au cours de chaque Mois d'admissibilité comptera comme une Participation uniquement pour le Mois d'admissibilité en question (une « Participation »). Les Participations ne seront pas reportées d'un Mois d'admissibilité à un autre. Le commanditaire choisira au hasard un (1) gagnant potentiel pour chaque Mois d'admissibilité parmi tous les participants admissibles qui ont soumis une ou plusieurs participations avant la fin de chaque Mois d'admissibilité, comme suit :

Du 1 ^{er} au 31 janvier 2026	30 participations	Autour du 15 février 2026
Du 1 ^{er} au 28 février 2026	30 participations	Autour du 15 mars 2026
Du 1 ^{er} au 31 mars 2026	30 participations	Autour du 15 avril 2026

--	--	--

Chaque participant peut s'entraîner au maximum trois (3) fois par jour pour un nombre maximal de trente (30) séances d'entraînement autorisées par Mois d'admissibilité, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Toute séance d'entraînement effectuée en plus des trois (3) séances autorisées par jour ne comptera pas comme une Participation.

Tous les gagnants d'un Prix doivent être disposés à effectuer une série d'entretiens dans la baladodiffusion de BODi, des entrevues, des photographies et toute autre activité de publicité et marketing en vertu du présent Règlement officiel, à l'entièvre discréction du Commanditaire. Cependant, le Commanditaire n'est pas tenu d'inviter le gagnant à effectuer une série d'entretiens dans la baladodiffusion de BODi, des entrevues, des photos et toute autre activité de publicité et marketing, ni d'utiliser ledit matériel. Des détails vous seront communiqués si vous êtes sélectionné en tant que gagnant.

Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier et de supprimer, sans notification préalable à votre égard, toute Participation qu'il estime ne pas être la vôtre, ou qui pourrait être inappropriée, indécente, offensante, obscène, vulgaire ou autrement inacceptable, qui ne respecte pas les consignes relatives à la participation ou les conditions générales de BODi, ou qui n'est pas conforme au présent Règlement officiel.

Autre façon de participer. Vous pouvez également participer à la Promotion en vous inscrivant au cours de la Période de promotion pour ouvrir un compte Aperçus de BODi gratuit sur : <https://bodipreviews.com>. Vous pouvez atteindre le nombre maximal de participations autorisées au moyen de votre compte Aperçus de BODi. Les Participations reçues après la Période de promotion seront nulles.

5. Limitations. Les participants doivent se conformer à l'intégralité des conditions générales, obligations et restrictions contenues dans le présent Règlement officiel. Les Participations automatisées, tierces ou envoyées en masse sont interdites et seront disqualifiées. Les Participations incomplètes, illisibles, corrompues, fausses, égarées, en retard, mal acheminées, trompeuses, ou qui, d'une façon ou d'une autre, ne sont pas conformes au présent Règlement officiel, pourront être disqualifiées à la seule et absolue discréction du Commanditaire.

6. Comment les gagnants seront-ils sélectionnés et contactés? Le Commanditaire choisira au hasard un (1) gagnant parmi toutes les Participations admissibles pour chaque Mois d'admissibilité. Le gagnant sera annoncé sur les réseaux sociaux du Commanditaire ou de la manière indiquée ci-dessous, et une notification sera envoyée à l'adresse courriel associée à la souscription à BODi du gagnant environ deux (2) semaines après la fin de chaque Mois d'admissibilité.

Si vous êtes sélectionné comme gagnant potentiel, vous acceptez que vos coordonnées soient mises à la disposition du Commanditaire pour que celui-ci, à sa seule discréction, annonce votre nom et toute donnée permettant de vous identifier dans BODi, ses pages de réseaux sociaux, ses sites Web ou tout autre mode de communication publique. Le gagnant potentiel du prix devra signer et renvoyer un affidavit d'admissibilité, une décharge de responsabilité, une exonération à des fins de publicité (lorsque cela est autorisé), un formulaire W-9 ou W-8BEN (ou tout autre formulaire fiscal selon le lieu de résidence du gagnant) (collectivement, les « **Documents de décharge** »). Dans le cadre des Documents de décharge, le gagnant du prix devra fournir son numéro de sécurité sociale, son numéro d'assurance sociale ou tout autre numéro d'identification applicable aux seules fins de déclaration fiscale, conformément à la loi. Si un gagnant potentiel ne signe pas et ne renvoie pas les Documents de décharge et (si applicable) l'accusé de réception, le prix du gagnant potentiel sera perdu, à la discréction du Commanditaire, et un autre gagnant pourrait être sélectionné au hasard.

Vérification des gagnants potentiels : Le gagnant potentiel est soumis à une vérification effectuée par le Commanditaire, dont les décisions sont définitives et contraignantes à tous les égards concernant la Promotion. Un participant n'est le gagnant d'aucun prix tant que son admissibilité n'a pas été vérifiée et qu'il n'a pas été avisé que sa vérification a été effectuée.

Le prix pourrait être perdu si la notification de prix ou tout prix sont retournés avec la mention non livrable ou si le gagnant potentiel n'accepte pas son prix ou ne le reçoit pas pour une raison quelconque, y compris la non-conformité au présent Règlement officiel, l'absence de réponse aux notifications, ou l'omission ou le refus de produire tout document obligatoire. Le Commanditaire pourrait alors tenter de choisir un autre gagnant au hasard et décerner le prix au prochain gagnant potentiel.

Le Prix. Conformément au présent Règlement officiel et sous réserve des vérifications effectuées par le Commanditaire, un (1) gagnant potentiel sera choisi au hasard pour chaque Mois d'admissibilité par le Commanditaire afin de recevoir dix mille dollars américains (10 000 \$ US) (le « Prix »). Valeur au détail approximative (« VDA ») des trois (3) prix : 30 000 \$. Le prix sera calculé à la date de sélection du gagnant au taux de change en dollars canadiens alors en vigueur pour les gagnants du Canada. Le Prix ne peut être ni échangé, ni transféré, ni remplacé par un autre prix, sauf à la seule discrétion du Commanditaire. Il incombe au gagnant de s'acquitter de toutes les taxes locales, provinciales/territoriales, étatiques, fédérales et internationales. Toutes les activités en rapport au prix sont au propre risque du participant à la Promotion et soumises à toute restriction imposée par les entités qui régissent lesdites activités. Pour les résidents des États-Unis, si la valeur au détail du prix est de 600 \$ ou plus, les gagnants se verront remettre un formulaire fiscal 1099 et devront envoyer leur numéro de sécurité sociale ou leur numéro d'identification de contribuable. Veuillez également consulter les exigences fiscales supplémentaires indiquées dans la section Conditions générales ci-dessous. Vous acceptez de rembourser le Commanditaire pour tout prix que vous auriez obtenu de manière frauduleuse.

DANS LA PLEINE MESURE PRÉVUE PAR LA LOI APPLICABLE, LE PRIX EST ACCORDÉ « TEL QUEL » ET LE COMMANDITAIRE NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION NI N'ÉMET AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT CONCERNANT LE PRIX ET REJETTE PAR LES PRÉSENTES TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT CONCERNANT LE PRIX.

7. Décharge. VOUS COMPRENEZ, RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE LA PROMOTION ET VOTRE PARTICIPATION À TOUTE ACTIVITÉ EN RAPPORT AVEC LA PROMOTION (COLLECTIVEMENT, LES « ACTIVITÉS ») PEUVENT ENTRAÎNER DES RISQUES ET DANGERS INHÉRENTS POTENTIELLEMENT IMPORTANTS QU'AUCUN(E) PRÉCAUTION, AVERTISSEMENT, INSTRUCTION OU EXPERTISE NE PEUT ÉVITER. PAR LES PRÉSENTES, VOUS RECONNAISSEZ ET ASSUMEZ, DE PLEIN GRÉ, EXPRESSÉMENT ET VOLONTAIREMENT, TOUS CES RISQUES, POUVANT ALLER DE BLESSURES MINEURES À DES BLESSURES PERSONNELLES ET/OU CORPORELLES GRAVES, AU DÉCÈS, AINSI QUE LES DOMMAGES AUX BIENS OU LA PERTE DE BIENS OU L'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, ET TOUS LES DOMMAGES OU DÉPENSES QUI EN DÉCOULENT. VOUS CONVENEZ QUE VOUS NE PARTICIPEREZ PAS AUX ACTIVITÉS À MOINS D'ÊTRE EN BONNE CONDITION PHYSIQUE (EN OBTENANT L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN, LE CAS ÉCHÉANT) ET QUE VOUS CESSEREZ IMMÉDIATEMENT TOUTE ACTIVITÉ SI VOUS RESSENTEZ UNE DOULEUR, DES ÉTOURDISSEMENTS OU TOUTE AUTRE FORME D'INCONFORT. En participant à cette Promotion d'une quelconque manière, en envoyant ou en enregistrant votre Participation pour qu'elle soit prise en considération, ou en acceptant ou réclamant un prix qui pourrait vous être attribué, vous acceptez également de libérer et de dégager de toute responsabilité le Commanditaire et ses succursales, ainsi que ses filiales, fournisseurs, distributeurs, agences de publicité et de promotion et fournisseurs de prix, et

chacune de leurs sociétés mères respectives, leurs directeurs, administrateurs, employés et agents (collectivement, les « **Parties exonérées** ») pour toute réclamation ou cause d'action, y compris, mais sans s'y limiter, toute cause d'action découlant de votre Contenu comme stipulé dans la Section 8 ci-après et qui en constituerait une violation, les blessures corporelles, le décès, les dommages aux biens ou la perte de biens ou l'atteinte à la vie privée découlant de votre Participation à la Promotion, des publications en ligne, des affichages publics, ou de toute autre utilisation d'une partie de votre Participation et/ou de la réception, l'utilisation ou le mauvais usage de tout prix qui pourrait être accordé.

Les Parties exonérées n'assument aucune responsabilité pour : (i) les préjudices, pertes, responsabilités ou dommages de quelque nature que ce soit, notamment les blessures personnelles ou le décès causé par le Prix ou résultant de son acceptation, sa possession ou son utilisation, y compris la Participation à toute activité ou tout voyage qui y sont liés, ou découlant de la Participation du gagnant à cette Promotion; (ii) une défaillance du système téléphonique, du matériel téléphonique et informatique, des logiciels ou autres problèmes techniques, une perte de connexion, une déconnexion, des retards ou des erreurs de transmission; (iii) la corruption, le vol, la destruction de données, un accès non autorisé à celles-ci, la falsification d'une Participation ou d'autres documents; (iv) les Participations, communications ou affidavits en retard, perdus, retardés, volés, mal acheminés, retournés en port dû, incomplets, illisibles, erronés, confus ou inintelligibles, quel que soit le mode de transmission; (v) l'incapacité du gagnant d'accepter ou d'utiliser son Prix (ou toute partie de celui-ci) pour un motif quelconque entraînant la perte dudit Prix ou de toute partie de celui-ci; ou (vi) toute faute d'impression, typographique, toute erreur humaine administrative ou technique pouvant survenir dans le matériel ou les activités associées à cette Promotion pour des raisons indépendantes de la volonté raisonnable des Parties exonérées. Le Commanditaire rejette toute responsabilité pour tout dommage sur tout système informatique survenu à la suite de la Participation, ou de l'accès aux informations associées à cette Promotion, ou du téléchargement de celles-ci.

8. Votre Contenu; licence. En téléversant ou en enregistrant une Participation, y compris tous renseignements, textes, images, documents audio, vidéos et tous autres Contenus avant ou après la Période de promotion (dans leur ensemble, « **votre Contenu** ») et en participant d'une quelconque manière à cette Promotion, vous affirmez que (a) votre Participation et votre Contenu sont véridiques, que vous en êtes à l'origine, qu'ils ne contiennent aucun matériel qui pourrait diffamer ou autrement violer ou enfreindre les droits d'un tiers, y compris les droits de brevet, droits de propriété industrielle et commerciale, droits de publicité, droits au respect de la vie privée, droits moraux, secrets commerciaux, droits d'auteur et/ou autres droits de propriété intellectuelle ou droits de propriété et ne violent pas les lois fédérales, étatiques/provinciales, locales ou lois ou ordonnances applicables, (b) vous possédez ou avez les licences, droits, consentements et autorisations nécessaires pour utiliser et autoriser l'utilisation de la Participation et de votre Contenu, y compris tous les droits de brevet, droits de propriété industrielle et commerciale, droits de publicité, droits au respect de la vie privée, droits moraux, secrets commerciaux, droits d'auteur et/ou autres droits de propriété à cet égard, et que (c) vous avez le consentement écrit, la décharge et/ou l'autorisation de chacune des personnes identifiables dans la Participation et votre Contenu (dans la mesure applicable) pour utiliser le nom ou le portrait d'une telle personne dans la Participation et votre Contenu pour les utilisations prévues dans les présentes. Vous affirmez que vous n'avez ni copié ni emprunté d'aucune manière, en tout ou en partie, la Participation ou le Contenu d'un tiers.

De plus, en effectuant ou en envoyant toute Participation et votre Contenu, vous conférez expressément aux Parties exonérées un droit perpétuel, mondial, libre de redevances, pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence (par le biais de différents niveaux de détenteurs de licence) et transférable, ainsi que la permission d'héberger, de conserver, de modifier, d'utiliser, de distribuer, de reproduire, d'extraire, d'adapter, de produire des travaux dérivés, de présenter et d'afficher publiquement, de publier et de faire toute autre utilisation de votre Participation et de votre Contenu dans tout média déjà connu ou qui sera créé à l'avenir, tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le droit et la permission de modifier, d'utiliser, de distribuer, de reproduire, d'extraire, d'adapter, de préparer des travaux dérivés, de présenter et d'afficher publiquement, de publier et de faire toute autre utilisation de la Participation et de votre Contenu et de tous les aspects de ceux-ci : (a) dans et en lien avec tout produit, enregistrement, vidéo, publicité, infopublicité ou tout autre matériel publicitaire ou promotionnel ; et (b) sur beachbody.com, ou tout autre site Web ou page Web appartenant au Commanditaire, géré par le Commanditaire ou en lien avec le Commanditaire. Vous accordez au Commanditaire le droit et la permission d'utiliser la Participation et votre Contenu, ainsi que tous les aspects de ceux-ci, tel qu'énoncé aux présentes, de toute façon déterminée par le Commanditaire, sans qu'il ne vous fournisse d'attribution ou de compensation, sauf là où la loi l'interdit. Nonobstant ce qui précède, vous reconnaissiez et acceptez expressément que rien figurant dans les présentes n'exige du Commanditaire l'utilisation de toute partie de votre Contenu. Vous acceptez d'indemniser les Parties exonérées de toute réclamation pour atteinte aux droits de propriété industrielle et commerciale, droits d'auteur, droits de propriété intellectuelle et droits de publicité d'un tiers ou toute autre réclamation découlant de l'utilisation de la Participation et de votre Contenu.

Publicité; marketing. Sauf là où la loi l'interdit ou le limite, votre Participation à la Promotion constitue votre consentement exprès et irrévocable à l'utilisation par le Commanditaire, ses agents et ses chargés de mission à l'échelle mondiale de votre Contenu, y compris, mais sans s'y limiter, votre nom, votre image, votre portrait, votre voix, vos photographies, vos détails biographiques et autres renseignements que vous pourriez fournir ou que le Commanditaire pourrait obtenir en lien avec votre Participation, à des fins promotionnelles, de marketing et commerciales dans tout média déjà connu ou qui sera créé à l'avenir, sans aucun autre paiement ou contrepartie, y compris, mais sans s'y limiter, l'affichage sur les sites Web (y compris mais sans s'y limiter, beachbody.com), et les applications mobiles du Commanditaire, et la création de vidéos promotionnelles, de publicités

ou tout autre Contenu marketing présentant les gagnants ou les participants. De plus, sauf là où la loi l'interdit ou le limite, votre Participation à cette Promotion constitue votre consentement à ce que le Commanditaire vous contacte à une date ultérieure pour s'informer et obtenir éventuellement plus de renseignements concernant votre Participation ou votre expérience des produits et des services du Commanditaire. Vous reconnaissiez et acceptez expressément que votre Participation et votre Contenu seront accessibles par d'autres personnes et qu'il n'existe pas de confidentialité ou de notion de vie privée en ce qui concerne votre Participation et votre Contenu. De plus, les renseignements que vous fournissez dans votre Participation peuvent être utilisés par le Commanditaire dans le but de livrer ses produits et services, de vous informer des autres produits ou services disponibles ou de communiquer avec vous pour connaître votre opinion sur les produits et services actuels et nouveaux qui peuvent être offerts. Le Commanditaire peut utiliser vos coordonnées afin de vous envoyer des courriels promotionnels, du courrier postal ou d'autres communications concernant les produits ou services que le Commanditaire peut offrir. Veuillez consulter les Politiques de confidentialité du Commanditaire (liens disponibles ci-dessous et au bas de nos sites Web) pour en savoir plus sur notre utilisation de vos informations.

9. Conditions générales. Nul en dehors des États-Unis (incluant le District de Columbia), du Canada et où interdit/limité par la loi. Gagner ou accepter tout prix qui pourrait être accordé dans le cadre de cette Promotion est soumis au respect de l'ensemble des obligations fiscales, réglementaires et juridiques en vigueur (y compris le remplissage de tout formulaire en rapport avec celles-ci), et de toute autre condition énoncée dans le présent Règlement officiel, auquel il est de la seule obligation des gagnants du prix de se conformer. Il incombe aux gagnants qui sont assujettis à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et locaux applicables de s'acquitter de toutes les taxes locales, provinciales/territoriales, étatiques et fédérales. CET ÉVÉNEMENT EST IMPOSABLE EN VERTU DE LA LÉGISLATION FISCALE AMÉRICAINE. Si le gagnant est un citoyen des États-Unis, le Commanditaire lui fera parvenir un formulaire fiscal 1099 comportant la valeur réelle au détail du prix pour l'année civile au cours de laquelle la remise des prix a eu lieu.

Le Commanditaire se réserve le droit d'annuler, de suspendre et/ou de modifier la Promotion et/ou de prolonger ou de retarder la Période de promotion, l'annonce des gagnants, l'attribution des prix, ou toute partie de ceux-ci pour une quelconque raison, y compris mais sans s'y limiter, en cas de force majeure, ou si tout autre facteur hors du contrôle raisonnable du Commanditaire compromet l'intégrité ou le bon fonctionnement de la Promotion de quelque manière que ce soit, ou pour toute raison liée à l'administration de la Promotion, tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion. Dans l'éventualité où la Promotion ne peut se dérouler comme prévu, y compris en raison d'une infection par un virus ou un bogue informatique, d'un trucage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défaillances techniques, ou de toute autre cause au-delà du contrôle du Commanditaire, qui altèrent ou perturbent le fonctionnement, l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée de la Promotion, le Commanditaire peut, à sa seule et entière discrétion et sans encourir aucune faute ou responsabilité, annuler toutes les Participations suspectes et (a) annuler la Promotion; (b) modifier la Promotion ou suspendre la Promotion pour résoudre le problème et ensuite rétablir la Promotion d'une manière conforme à l'esprit du présent Règlement officiel; et/ou (c) accorder le prix à des Participations choisies parmi les Participations admissibles et non suspectes reçues jusqu'au moment de la survenue du problème en conformité avec les critères du présent Règlement officiel. Le Commanditaire se réserve le droit à sa seule et entière discrétion de disqualifier tout individu surpris à trafiquer le processus de Participation ou le fonctionnement de cette Promotion ou qui enfreindrait le présent Règlement officiel ou toute autre promotion du Commanditaire, ou agirait d'une manière déloyale ou perturbatrice. Le manquement du Commanditaire à faire appliquer toute disposition ou modalité du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à ladite disposition ou à toute autre disposition aux présentes.

10. Limitation de responsabilité. Sauf là où la loi l'interdit, vous reconnaissiez et acceptez que les Parties exonérées ne sont pas responsables de : (1) tout préjudice que vous ou une autre partie pourriez subir, et de tout autre dommage corporel ou matériel attribuable ou pouvant être attribué à votre tentative de création d'une Participation ou à votre participation à cette Promotion;

(2) toute information incorrecte ou inexacte, peu importe qu'elle soit causée par vous, par des erreurs d'impression ou par tout équipement ou programme associé à la Promotion ou utilisé dans le cadre de celle-ci; (3) quelque problème technique que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, des défaillances, interruptions ou déconnexions de lignes téléphoniques, de connexions par câble, ou du matériel ou logiciel réseau;

(4) toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration de la Promotion ou dans le traitement des participations, des notifications de prix et/ou des confirmations des gagnants ; (5) toute Participation ou notification de prix perdue, en retard, retardée, corrompue, non livrée ou non livrable; ou (6) tout préjudice ou dommage aux personnes ou à la propriété qui pourraient être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par votre Participation à la Promotion ou par la réception, l'utilisation ou le mauvais usage de tout prix qui pourrait être accordé. Si, pour quelque raison que ce soit, il est confirmé qu'une Participation a été par erreur supprimée, perdue, ou autrement détruite ou corrompue, le seul recours du Participant est d'envoyer une autre Participation à la Promotion, en tenant compte du fait que, s'il n'est pas possible d'accorder une autre Participation en raison de l'arrêt de la Promotion, aucune Participation ne sera attribuée.

EN PARTICIPANT À CETTE PROMOTION, ET SAUF LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT,

VOUS ACCEPTEZ QUE LES PARTIES EXONÉRÉES NE SOIENT PAS RESPONSABLES OU TENUES RESPONSABLES DES RÉCLAMATIONS, RESPONSABILITÉS, BLESSURES, DOMMAGES, PERTES OU DÉPENSES D'AUCUNE SORTE, ET CONVENEZ QUE LES PARTIES EXONÉRÉES NE DEVRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUES RESPONSABLES DES DOMMAGES PARTICULIERS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES, CONSÉCUTIFS, PUNITIFS OU AGGRAVÉS DÉCOULANT DE LA PROMOTION OU DE VOTRE PARTICIPATION À LA PROMOTION OU EN LIEN AVEC CELLE-CI, PEU IMPORTE (A) SI DE TELS DOMMAGES ÉTAIENT PRÉVISIBLES, (B) SI LE COMMANDITAIRE ÉTAIT AVERTI OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ET (C) LA THÉORIE JURIDIQUE OU D'ÉQUITÉ (CONTRAT, DÉLIT OU AUTRE) SUR LAQUELLE EST FONDÉE LA RÉCLAMATION. VOUS ACCEPTEZ QUE LESDITES LIMITATIONS PRÉVALENT ET S'APPLIQUENT MÊME S'IL S'AVÈRE QUE L'OBJECTIF ESSENTIEL DE TOUT RECOURS N'A PAS ÉTÉ ATTEINT. ÉTANT DONNÉ QUE CERTAINES JURIDICTIONS INTERDISENT LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES, LA LIMITATION CI-DESSUS POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, ET SAUF LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT, LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE TOTALE DU COMMANDITAIRE, SES SOCIÉTÉS MÈRES, FILIALES ET SUCCURSALES, ET DE LEURS ADMINISTRATEURS, DIRECTEURS, EMPLOYÉS, REPRÉSENTANTS, AGENTS, SUCCESEURS ET BÉNÉFICIAIRES RESPECTIFS ENVERS VOUS POUR TOUTE RÉCLAMATION, TOUT JUGEMENT ET/OU TOUTE SENTENCE DÉCOULANT DE LA PROMOTION, PEU IMPORTE LA THÉORIE JURIDIQUE OU D'ÉQUITÉ SUR LAQUELLE LADITE RÉCLAMATION EST FONDÉE, SERA LIMITÉE À 1 000 \$ US ET NE DÉPASSERA PAS CETTE SOMME.

11. Litiges. Les modalités relatives à la résolution des litiges, à l'arbitrage individuel contraignant et à la renonciation aux recours collectifs et aux arbitrages collectifs énoncées dans la Section 9 des Conditions d'utilisation du Commanditaire s'appliquent à cette Promotion. Lesdites modalités relatives à la résolution de litiges décrivent les conditions particulières aux lois et juridictions applicables à cette Promotion en fonction de votre lieu de résidence. Les résidents des États-Unis peuvent consulter ces conditions sur <https://www.bodi.com/us/en/terms-of-use> et les résidents du Canada peuvent les consulter sur <https://www.bodi.com/ca/en/terms-of-use>.

POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Si toute partie de ce Règlement officiel est déclarée comme invalide ou inapplicable par un tribunal compétent, cela ne nuira pas à la validité du reste du présent Règlement officiel.

12. Politique de confidentialité : Tous les participants à la Promotion sont soumis à la Politique de confidentialité de BODI, accessible en bas de la page <https://www.bodi.com/us/en/privacy> pour les participants des États-Unis et du Canada, ou telle que publiée et mise à jour sur les sites Web de BODI. Sans limiter la portée des dispositions de la Politique de confidentialité du Commanditaire, et sauf là où la loi l'interdit, vous acceptez la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos informations personnelles par le Commanditaire et ses agents autorisés aux fins d'administration de la Promotion et, si vous êtes un gagnant du prix, de la remise des prix ci-inclus. Le Commanditaire est le responsable du traitement de toutes données personnelles que vous fournissez dans le cadre de votre Participation à la Promotion.

13. Demande du Règlement officiel et des gagnants. Pour demander une copie du Règlement officiel et des gagnants, veuillez envoyer une enveloppe affranchie et libellée à votre adresse à : BODI, 400 Continental Blvd., 6th Floor, El Segundo, CA 90245, à l'attention de : BODI Workout For a Chance to Win Sweepstakes, avant le 15 avril 2026, en demandant par écrit une copie du Règlement officiel et des gagnants.

© 2026 BODi. Tous droits réservés.